



CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement n° 483-27-U

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté le règlement 483-27-U en date du 1^{er} mars 2023. De plus, la MRC de la Vallée-du-Richelieu a délivré un certificat de conformité en date du 21 avril 2023.

Règlement n° 483-27-U : Règlement modifiant le règlement de zonage n° 483-U.

QUE communication dudit règlement peut être prise à mon bureau situé au 2379, chemin de Chambly, bureau 210 à Carignan, durant les heures normales de bureau; ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Carignan, ce 28 avril 2023.

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 28 avril 2023 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 28 avril 2023.

Donné à Carignan, ce 28 avril 2023.

Ève Poulin, avocate
Greffière